

# Compte rendu de la séance du jeudi 2 novembre 2023.

**Présents :** Laurent GAUBIAC, Christian ROCHETTE, Cédric SCHMITTER , Didier CAZALIS, Bernard SOUYRIS, Corine LESTEVEN, Patrick BOYER, Valérie ATTOUI, Olivier HEYER.

**Représentés :**

**Excusée :** Géraldine CHASSAING.

**Absents :**

**Secrétaire de la séance:** Didier CAZALIS

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MAI**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 mai 2023, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 26 mai 2023.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023.**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2023, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2023.

## **3. DELIBERATION ADHESION A LA NOUVELLE CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU GARD.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer à la nouvelle convention de la médecine préventive du Centre de Gestion du Gard.

Le conseil municipal sur le rapport de Monsieur le Maire , après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

**Article 1 :**

- de demander le bénéfice des prestations proposées par le Centre de Gestion du Gard,
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion du Gard, annexée à la présente délibération,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

## **4. DELIBERATION ADHESION AU SERVICE PARTENARIAT CNRACL ET INVALIDITE .**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

- Vu la convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le CDG 30, effective depuis le 1er janvier 2020, confiant au CDG 30 une mission d'information et d'accompagnement aux employeurs et aux actifs en matière de retraite,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 14 septembre 2023 approuvant la convention d'adhésion au service Partenariat CNRACL et Invalidité,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au service partenariat CNRACL et invalidité du Centre de Gestion du Gard.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

**Article 1 :** D'adhérer au service Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion du Gard.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, à procéder à son exécution et à signer tous les actes y afférents.

**Article 3 :** de donner délégation au Maire pour résilier (le cas échéant) la convention en cours.

## **5. DELIBERATION ACTION SOCIALE DU PERSONNEL COMMUNAL-FETES DE FIN D'ANNEE.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la mise en oeuvre d'une action sociale par la collectivité territoriale au bénéfice des agents pour les fêtes de fin d'année.

Monsieur Christian ROCHETTE quitte la salle et ne participe pas au vote

Il est proposé une enveloppe de : 600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une enveloppe globale de 600 € pour le personnel communal pour les fêtes de fin d'année.

## **6. DELIBERATION PROJET D'INSTALLATION D'UNE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE**

La Commune a reçu la Société Inthy Développement (ci-après la « Société »), développeur et producteur d'énergies renouvelables, qui a présenté son projet d'installer une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de Brouzet-lès-Quissac.

Le projet consiste à concilier agriculture et production d'énergie en développant une centrale de production d'électricité renouvelable sur des terres agricoles, permettant le développement et la diversification d'une exploitation agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, conclut à l'unanimité que le projet de développement d'une centrale agrivoltaïque portée par la Société est compatible avec les objectifs de la Commune et participe à sa politique de développement durable.

Le Conseil Municipal autorise également par cette délibération la Société Inthy à déposer une demande de Permis de Construire sur l'emprise cadastrale de la voie communale d'Aiguebelle aux Moulins qui fera l'objet d'une modification du tracé, dans le cas où la Société obtient l'ensemble de ces autorisations exigées par la réglementation en vigueur pour la construction, le raccordement au réseau public d'électricité et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque, ainsi que pour la vente d'électricité produite par la centrale.

## **7. INFORMATIONS DU MAIRE.**

### **Noël des aînés.**

Pour témoigner aux aînés de la commune que nous les apprécions, et dans la pure tradition de Noël, cette année le conseil municipal aux noms de tous les habitants offrira un panier gourmand, le 16 décembre 2023.

### **Réfection voirie**

Monsieur le Maire informe que la Société MICHEL TP doit intervenir au mois de novembre 2023 pour la réfection de la montée d'accès au foyer.

Monsieur le Maire indique que la remise en état du chemin de Puech Redon , de la montée du village (Rue de l'Ancienne Poste et montée de l'Eglise) est une priorité.

Compte tenu de l'ampleur des travaux un bureau d'étude sera saisi.

### **Informations diverses**

Monsieur le Maire fait part des dispositions règlementaires d'accélération en énergie renouvelable "ZANER" qui devront être étudiées et délibérées avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de mettre en place un panneau d'affichage public.

Séance levée à 19h30

Le Maire  
Laurent GAUBIAC

